

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 27 juin 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme MERCIER Céline, Mme DELALEUF Marie

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme COMMUNAL Renée donne pouvoir à Mme DEBRAY Françoise
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à M. FROGER David

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr CHAMPION a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 46 / 2023

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET
PRINCIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le **06 JUIL 2023**
 ID : 037-213702707-20230706-46-2023-BF

Monsieur Victorien DEBALLÉE, conseiller délégué en charge de la gestion aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de prévoir l'achat d'un véhicule supplémentaire pour les services techniques, étant donné la vétusté du matériel existant. Pour cela, il faut rajouter un crédit budgétaire de 10 000 € à l'opération 243 « matériel de voirie » au compte budgétaire 21571 (matériel roulant).

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, explique aux membres du Conseil Municipal, la décision modificative correspondante au budget primitif, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses :

- **022 : - 10 000.00 €** (les dépenses imprévues de fonctionnement sont diminuées du montant du besoin de financement).
- **023 : + 10 000,00 €** (Virement vers la section d'investissement du montant total du besoin de financement en investissement).

Pour la section de fonctionnement, la DM n° 1 s'équilibre à **0 €** de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellés	Montants	Chap	Art	Libellés	Montants
022	022	Dépenses imprévues	- 10 000.00 €				
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 10 000.00 €				
TOTAL DEPENSES			0 €	TOTAL RECETTES			0 €

Section d'investissement - Dépenses :

- **Opération 243 article comptable 21571 : + 10 000.00 €** (matériel roulant) : l'opération est abondée de 10 000.00 €, montant du besoin pour l'achat d'un véhicule.

Section d'investissement - Recettes :

- **021 : + 10 000.00 €** (virement de la section de fonctionnement pour le montant total du besoin de financement).

La décision modificative n°1 s'équilibre à **10 000.00 €** pour la section d'investissement et se présente de la manière suivante :

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Op / Chap	Articles	Libellés	Montants	Op°/ Chap	Articles	Libellés	Montants
Opé 243	21571	Matériel roulant	+ 10 000.00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 10 000.00 €
TOTAL DEPENSES			10 000,00 €	TOTAL RECETTES			10 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n° 1 au budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer toute pièce afférente au dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE**



(Handwritten signature in blue ink)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le **06 JUIL. 2023**

06/07/2023

ID : 037-213702707-20230706-46_2023-BF